

Le 14 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 novembre 2017 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2017-11-154 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 novembre 2017 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2017-11-155 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 novembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le 14 novembre 2017

6.2	CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018
6.3	NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT
6.4	NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6.5	NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUTS – TRANSPORT SOLEIL
6.6	NOMINATION DES MEMBRES ET SUBSTITUTS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)
6.7	NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUT(S) – RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-4 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'AJOUTER LA DÉFINITION DU TERME «HABITATION DE HAUTE DENSITÉ» ET DE REMPLACER AU PLAN 3 L'AFFECTATION «INDUSTRIE» DU LOT NUMÉRO 1 574 462 PAR UNE AFFECTATION «HABITATION DE HAUTE DENSITÉ»
7.1.2	ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-8 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 462 DE LA ZONE INDUSTRIELLE In-1 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE MULTIFAMILIALE Rc-1, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 506 DE LA ZONE INDUSTRIELLE In-1 AFIN D'INTÉGRER CE LOT DORÉNAVANT À LA ZONE RÉSIDENIELLE Ra-3 ET ENFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE In-2 À MÊME LE LOT 1 574 532
7.1.3	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 573-1 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 573 AFIN DE FIXER DES RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES MURS DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES
7.1.4	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-3 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'INSÉRER UN TARIF POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION MULTIFAMILIALE
7.1.5	ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2018 / MAMOT
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2017-11-156

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 OCTOBRE 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

Le 14 novembre 2017

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 octobre 2017 sans modification.

ADOPTÉE

2017-11-157 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2017-11-158 6.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire monsieur Michel Bourdeau, les conseillers et conseillères messieurs et mesdames Nathalie Perreault, Julien Leclerc, Jean-Pierre Brazeau, Audrey Dépault, Jimmy Robert et Yves de Repentigny déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités L.R.Q., chapitre E-2.2.

2017-11-159 6.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du conseil;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2008-583 fixant la tenue des séances du conseil;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'année 2018, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

16 janvier	13 février	13 mars
10 avril	8 mai	12 juin
10 juillet	14 août	11 septembre
9 octobre	13 novembre	11 décembre

ADOPTÉE

2017-11-160 6.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE le conseiller monsieur Julien Leclerc soit nommé maire suppléant pour la période du 14 novembre 2017 au 13 novembre 2018.

Le conseiller monsieur Julien Leclerc peut remplacer le maire à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les séances publiques.

ADOPTÉE

2017-11-161 6.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du règlement numéro 327 concernant la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE NOMMER les deux (2) conseillers municipaux membres du Comité, monsieur Julien Leclerc à titre de président et monsieur Jimmy Robert pour la période inachevée du mandat du membre remplacé ayant perdu la qualité de membre du conseil municipal, soit une période se terminant le 31 décembre 2017.

DE RECONDUIRE les mandats de monsieur Julien Leclerc à titre de président et monsieur Jimmy Robert pour une période de un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Membres votants – conseillers municipaux

Monsieur Julien Leclerc, président
Monsieur Jimmy Robert

Membres votants – citoyens de Terrasse-Vaudreuil

Monsieur Gaétan Boyer
Monsieur Jacques Larocque
Monsieur Réjean Pinet

Membres non votants – officiers municipaux et consultants sur invitation

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, inspectrice en bâtiment et secrétaire du comité
Monsieur Richard Bienvenu, urbaniste

ADOPTÉE

2017-11-162 6.5 NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUTS – TRANSPORT SOLEIL

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Yves de Repentigny à titre de représentant du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de Transport Soleil pour la période débutant le 14 novembre 2017 et se terminant le 13 novembre 2018.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de Transport Soleil pour la période débutant le 14 novembre 2017 et se terminant le 13 novembre 2018.

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller

ADOPTÉE

2017-11-163 6.6 NOMINATION DES MEMBRES ET SUBSTITUTS – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jean-Pierre Brazeau et madame Audrey Dépault à titre de représentant du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour la période débutant le 14 novembre 2017 et se terminant le 13 novembre 2018.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation pour la période débutant le 14 novembre 2017 et se terminant le 13 novembre 2018.

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

ADOPTÉE

2017-11-164 6.7 NOMINATION D'UN MEMBRE ET SUBSTITUT(S) – RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jean-Pierre Brazeau à titre de représentant du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot pour la période débutant le 14 novembre 2017 et se terminant le 13 novembre 2018.

DE NOMMER les conseillers suivants à titre de représentant substitut du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot pour la période débutant le 14 novembre 2017 et se terminant le 13 novembre 2018.

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

ADOPTÉE

2017-11-165 7.1.1 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-4 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN D'AJOUTER LA DÉFINITION DU TERME «HABITATION DE HAUTE DENSITÉ» ET DE REMPLACER AU PLAN 3 L'AFFECTATION «INDUSTRIE» DU LOT NUMÉRO 1 574 462 PAR UNE AFFECTATION «HABITATION DE HAUTE DENSITÉ»**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 12 septembre 2017 un projet de règlement portant le numéro 570-4 modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 octobre 2017 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 570-4 intitulé :

« Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin d'ajouter la définition du terme «Habitation de haute densité» et de remplacer au plan 3 l'affectation «Industrie» du lot numéro 1 574 462 par une affectation «Habitation de haute densité» ».

ADOPTÉE

2017-11-166 7.1.2 **ADOPTION DE SECOND PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-8 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN D'AJUSTER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 462 DE LA ZONE INDUSTRIELLE IN-1 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE MULTIFAMILIALE RC-1, DE DÉTACHER LE LOT 1 574 506 DE LA ZONE INDUSTRIELLE IN-1 AFIN D'INTÉGRER CE LOT DORÉNAVANT À LA ZONE RÉSIDENTIELLE RA-3 ET ENFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IN-2 À MÊME LE LOT 1 574 532**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 12 septembre 2017 un premier projet de règlement portant le numéro 572-8 modifiant le règlement de zonage numéro 572;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 octobre 2017 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement numéro 572-8 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'ajuster certaines dispositions du règlement pour les habitations multifamiliales, de détacher le lot 1 574 462 de la zone industrielle In-1 afin de créer la nouvelle zone résidentielle multifamiliale Rc-1, de détacher le lot 1 574 506 de la zone industrielle In-1 afin d'intégrer ce lot dorénavant à la zone résidentielle Ra-3 et enfin de créer la zone industrielle In-2 à même le lot 1 574 532 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

ADOPTÉE

2017-11-167 **7.1.3** **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 573-1 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 573 AFIN DE FIXER DES RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DES MURS DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 12 septembre 2017 un projet de règlement portant le numéro 573-1 modifiant le règlement de construction numéro 573;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 octobre 2017 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 573-1 intitulé :

« Règlement amendant le règlement de construction numéro 573 afin de fixer des règles particulières pour le revêtement extérieur des murs des habitations multifamiliales ».

ADOPTÉE

2017-11-168 **7.1.4** **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 574-3 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 574 AFIN D'INSÉRER UN TARIF POUR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE HABITATION MULTIFAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté à une séance tenue le 12 septembre 2017 un projet de règlement portant le numéro 574-3 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 574;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 octobre 2017 à 18 h;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 574-3 intitulé :

« Règlement amendant le règlement des permis et certificats numéro 574 afin d'insérer un tarif pour l'émission d'un permis de construction d'une nouvelle habitation multifamiliale ».

ADOPTÉE

2017-11-169

7.1.5 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

2017-11-170

7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent trente-sept mille cent quatre-vingt-sept dollars et huit cents (237 187,08 \$).

ADOPTÉE

2017-11-171

7.2.2 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2018 / MAMOT

La Municipalité prend acte de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, pour l'exercice financier 2018, lesquels sont établis comme suit :

- Proportion médiane 99 %
- Facteur comparatif 1.01

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2017-11-172

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 novembre 2017 à 20 h 5.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière